

Bachelier : instituteur primaire

| | | | |
|---|---------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE | Tél : +32 (0) 67 55 47 37 | Fax : +32 (0) 67 55 47 38 | Mail : edu-braine@helha.be |
| HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS | Tél : +32 (0) 65 40 41 48 | Fax : +32 (0) 65 40 41 52 | Mail : edu-mons@helha.be |
| HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES | Tél : +32 (0) 71 35 29 34 | Fax : +32 (0) 71 35 41 28 | Mail : edu-gosselies@helha.be |
| HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT | Tél : +32 (0) 69 67 21 00 | Fax : +32 (0) 69 67 21 05 | Mail : edu-leuze@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 13 Education artistique et psychomotricité 1.1 | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | PEIM1B13PP | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 3 C | Volume horaire | 45 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <p>HELHa Braine-le-Comte Lilian BREYNE (lilian.breyne@helha.be) Tom CALLENS (tom.callens@helha.be) Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Mons Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) Xavier CARLIEZ (carliezx@helha.be) Fabian BOSMAN (fabian.bosman@helha.be)</p> <p>HELHa Gosselies David PRINCE (david.prince@helha.be) Tom CALLENS (tom.callens@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be)</p> <p>HELHa Leuze-en-Hainaut Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be) Steve BROUCKAERT (steve.brouckaert@helha.be) Stéphanie FAVART (stephanie.favart@helha.be)</p> | | |
| Coefficient de pondération | 30 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
 - 7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

| | | |
|-------------|---|------------|
| PEIM1B13PPA | Education corporelle et psychomotricité 1 | 15 h / 1 C |
| PEIM1B13PPB | Education musicale 1 | 15 h / 1 C |
| PEIM1B13PPC | Education plastique 1 | 15 h / 1 C |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

| | | |
|-------------|---|----|
| PEIM1B13PPA | Education corporelle et psychomotricité 1 | 10 |
| PEIM1B13PPB | Education musicale 1 | 10 |
| PEIM1B13PPC | Education plastique 1 | 10 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Education corporelle et psychomotricité 1 | | | |
|--|------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code | 6_PEIM1B13PPA | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 15 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Tom CALLENS (tom.callens@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 10 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

La psychomotricité au service des apprentissages scolaires de l'enfant est le maître mot de cette UE. Les bases de la psychomotricité et la didactique nécessaires aux futurs enseignants y seront enseignées de par les savoirs, les savoirs faire et les savoir être.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable de s'approprier les concepts de la psychomotricité liés au fonctionnement corporel et au développement intellectuel d'un enfant. Il devra être capable d'utiliser ces différents concepts lors de l'élaboration d'activités d'enseignement.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Théorie de la psychomotricité centrée essentiellement sur les acquisitions au niveau préscolaire et scolaire de l'enfant.

Démarches d'apprentissage

Apprentissage de la théorie en classe pour avoir une idée précise du but du cours afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins des enfants.

Dispositifs d'aide à la réussite

Entretien personnalisé.

L'organisation théorique du cours permettra de donner du sens à la matière enseignée de pouvoir faire des liens avec d'autres cours et de pouvoir créer de futures leçons adaptées au niveau des élèves.

Sources et références

La psychomotricité au service de l'enfant, l'adolescent et de l'adulte. B Delière et L. Staes, Outils pour enseigner, éd. De Boeck 6ième édition.

Favoriser le développement de l'enfant, J-C Juhel, Les presses de l'université de Laval, 1997

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours

Recherches personnelles

Syllabus donné par l'enseignant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation certificative en fin de Q1 basée sur les bases théoriques de la psychomotricité afin de mieux visualiser de l'intégration des concepts clés.

De plus, au vu de la formation pratique de ce cours, la présence au cours jouera un rôle dans la pondération finale.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exe | 100 | | | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Education musicale 1 | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | 6_PEIM1B13PPB | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 15 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 10 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à redonner confiance à l'étudiant(e) et à lui fournir un maximum de contenus pour pouvoir assurer des activités dans tous les domaines de la musique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- Présenter quelques chansons choisies dans le répertoire (présentation « méthodologique » et « vocale »)
- Donner une activité auditive et rythmique à des enfants de différents cycles

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Audition : classique, film, W.Disney, musiques du monde
Rythme : théorie et jeux (expression verbale, canon, créativité)
Chants : chansons pour enfants, comédies musicales et variétés

Démarches d'apprentissage

Cours magistral, emploi des nouvelles technologies, approche interactive, autres

Dispositifs d'aide à la réussite

Chant et rythme : approche individuelle durant l'année
Activités d'audition : exemples dans le syllabus jaune

Sources et références

- « Osez la musique » V.Van Sull
- « Alain Strument » V.Van Sull
- « Chansons » (Dès, Merveille, Rémi...)
- « Musica Viva » J.Wuytack
- « Chemin des Comptines » O.Kolp

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail journalier et examen oral. Dans le cadre de l'application du décret réussite, un étudiant inscrit en B1 peut représenter l'examen lors de la période d'évaluation du Q2.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | Int | 30 | | | | |
| Période d'évaluation | Exo | 70 | | | Exo | 100 |

Int = Interrogation(s), Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Education plastique 1 | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | 6_PEIM1B13PPC | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 15 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Lilian BREYNE (lilian.breyne@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 10 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Le cours permet de développer la créativité, l'imaginaire, le sens esthétique et d'exploiter différentes techniques artistiques. On apprend à concevoir et à préparer des activités manuelles et graphiques que l'on exploite avec les enfants d'école primaire lors des stages pratiques.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Exercices et techniques de dessin
Travail sur le motif décoratif
Réalisation d'une enluminure ou miniature
Théorie et vocabulaire de la couleur
Reproduction d'une couleur à travers l'exercice du mélange
Recette et modelage + projet 3D
Origami
Activités de composition d'image (Notans, Azulejos, ...)

Démarches d'apprentissage

1. Découverte et expérimentation de techniques de base
2. Réalisation personnelle
3. Aménagements pour l'exploitation des techniques en classe primaire

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignement s'adresse à tous. Il est conseillé de consulter régulièrement les publications enfantines pour avoir des idées lors de la réalisation des activités manuelles (livre de bricolage, revue spécialisée pour enfant...).

Sources et références

Le contenu du cours, documents et travaux sont référencés dans une farde individuelle.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Matériel didactique, présentation powerpoint

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail journalier (évaluation continue) : addition des travaux réalisés en classe + réflexion sur le transfert en école primaire. Les notes d'AFP sont également corrélées à un travail spécifique de création de leçon.

Les consignes des travaux certifiés sont données par écrit durant les heures de cours.

En cas de non remise de tous les travaux demandés pour l'évaluation, le travail journalier est considéré comme incomplet et donc non présenté. En cas d'absences justifiées lors de la réalisation de projets, un dispositif de travail de "rattrapage" peut être envisagé.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | Evc | 100 | | | | |
| Période d'évaluation | | | | | Trv | 100 |

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).